



**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement de
Nouvelle-Aquitaine**

Unité bi-départementale Dordogne – Lot et Garonne
Cité Administrative – bâtiment A
24016 PERIGUEUX CEDEX

PERIGUEUX, le 10/11/2025

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 04/11/2025

Contexte et constats

Publié sur  GÉORISQUES

M. LAFLEUR Nino
Lieu-dit, La Jaurie Basse
Chemin de la Chenevière
24110 SAINT ASTIER

Références : UBD24-47/0267/2025

Code AIOT : 0100048846

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection du 04//2025 sur le site d'exploitation de M. LAFLEUR Nino implanté au Lieu-dit, La Jaurie Basse, Chemin de la Chenevière, sur la commune de SAINT ASTIER (24110). Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- M. LAFLEUR Nino
- Lieu-dit, La Jaurie Basse, Chemin de la Chenevière, 24110 SAINT ASTIER
- Code AIOT : 0100048846
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Depuis la dernière visite d'inspection du 13/03/2025, l'exploitant s'était engagé à nettoyer le site en évacuant l'ensemble des déchets vers les filières dûment autorisées.

Lors de la visite d'inspection du 04 novembre 2025, il a été constaté que la plupart des déchets avait été évacué.

Suite aux dernières intempéries, le terrain étant peu praticable, quelques déchets n'ont pu être évacués.

Madame LAFLEUR s'est engagée à les faire évacuer dans les plus brefs délais.

Considérant que l'exploitant a déféré à la mise en demeure du 24 juillet 2024 dont il a fait l'objet, il est proposé, à Madame la Préfète, d'abroger l'arrêté portant astreintes administratives ainsi que l'arrêté de mise en demeure à l'encontre de M. LAFLEUR Nino.